

**9 septembre 1964, Québec**

**Banquet du Mérite agricole**

Je suis heureux de pouvoir rencontrer ensemble, ce soir, les décorés des concours annuels de l'Ordre du Mérite agricole et de l'Ordre du Mérite du Défricheur. J'applaudis à l'initiative d'avoir réuni en une seule, deux fêtes qui avaient été jusqu'ici distinctes. L'événement comporte une signification symbolique. Pour des raisons que vous connaissez, l'ère de l'ouverture de nouvelles paroisses agricoles au Québec a pris fin et cela pour un temps indéfini. Le grand, le difficile problème de l'heure, vous le savez aussi, c'est la consolidation de la ferme familiale, tant dans les vieilles paroisses que dans les pays neufs de la province. Dans ces conditions, la colonisation devient tout simplement le prélude de l'agriculture proprement dite. Le « faiseur de terre », tel que le romancier Louis Hémon l'a immortalisé sous le nom de Samuel Chapdelaine, ce genre d'homme qui, par vocation, consacrait toute une vie errante à ouvrir des terres vierges, est un type révolu. Ce dont nous avons besoin, aujourd'hui, ce sont des défricheurs qui s'enracinent sur leurs lots et les transforment graduellement en fermes viables et rentables.

Il convient donc au plus haut point de célébrer en même temps les mérites des heureux lauréats de l'Ordre du Mérite agricole et de l'Ordre du Mérite du Défricheur. J'offre de chaleureuses félicitations à tous les participants, et particulièrement aux nouveaux Commandeurs, aux lauréats et aux autres concurrents.

Tous ces décorés ont de grands mérites, dont celui d'avoir prouvé que le travail agricole peut encore faire vivre son homme, en cette période extrêmement difficile que traverse l'agriculture.

Oui, – c'est vrai – un grand nombre d'agriculteurs connaissent présentement une situation difficile. Car l'agriculture a beaucoup de mal à s'adapter à la révolution scientifique et économique qui transforme les structures de la société.

Vous pourriez être amenés à penser, à la lecture de certains journaux, que le malaise agricole est un cas particulier au Québec. Mais il n'en est rien. Savez-vous qu'en Saskatchewan, par exemple, qui demeure encore la province la plus agricole de toutes les provinces canadiennes, le nombre de cultivateurs qui en 1941 était de 138713 a passé en 1961 à 93924? Ceci veut dire qu'au cours de ces vingt années, il y a eu dans cette province une diminution annuelle de 2244 agriculteurs.

Il faut savoir qu'il y a eu en Saskatchewan comme au Québec, durant les années de crise 1930, un mouvement de retour à la terre, puisque la culture du sol pouvait au moins assurer le logement et en partie la nourriture. Mais, là comme ici, aussitôt que l'industrie et le commerce ont repris un certain essor, ceux qui s'étaient établis sans vocation particulière sur des terres ont voulu retourner à leur ancien état de vie ou à d'autres occupations que l'activité agricole. En Saskatchewan, entre les années 1941 et 1951, la diminution annuelle d'agriculteurs a été de 2669. Au Québec, pour la même période, elle n'a été que de 2033 annuellement. Une sélection s'est donc produite et qui continue de s'effectuer entre ceux

qui ont véritablement une vocation agricole et ceux qui ne l'ont pas et qui peuvent faire ailleurs leur vie.

Ce que je viens de vous dire démontre seulement qu'ailleurs comme au Québec, l'agriculture subit un nécessaire et pénible ajustement aux forces qui transforment notre société. Je voudrais bien dissiper cette illusion, ce mythe, que le malaise agricole de l'heure présente est un cas particulier au Québec, en tant qu'il se traduit par l'exode rural.

Ce que j'ai dit de l'exode rural s'applique également à la question du revenu agricole. L'insuffisance du revenu moyen des cultivateurs est une donnée centrale du problème non seulement au Québec mais au Canada et partout dans le monde. Le revenu agricole net réalisé est en moyenne bien inférieur au revenu moyen du travailleur non agricole, et partout comme ici, le malaise agricole se rattache très étroitement à l'existence d'un trop grand nombre de petites fermes marginales ou actuellement non rentables. Nous devons reconnaître tout d'abord que le malaise agricole résulte de causes nombreuses, dont le progrès de l'industrialisation, la hausse générale du niveau de vie, les besoins accrus de la classe agricole en terre, en machinerie, en capitaux, en savoir-faire technique, en de nombreux et nouveaux biens de consommation, etc. Il s'agit d'un problème complexe, qui ne peut pas se résoudre par des moyens simplistes, par le recours à un seul et unique remède de charlatan.

Un programme agricole s'élabore au Québec qui, face à la multiplicité des besoins à satisfaire, comporte un nombre équivalent de mesures. L'étude des faits.

Toute action doit s'appuyer sur un inventaire suffisant des faits. Au Québec, nous nous sommes trouvés en 1960 devant un manque effarant d'informations sur la situation agricole. C'est pourquoi nous avons institué de nombreux comités d'étude. Nous avons fait appel à la collaboration des universités, des associations et d'autres corps intermédiaires. Nous avons utilisé au maximum la capacité de travail des cadres de l'agriculture et de la Colonisation. Cet effort, qui continue de se poursuivre, a déjà suscité d'importantes mesures gouvernementales pour le cultivateur québécois. Le crédit agricole. Nous n'avions cependant pas besoin de longues études pour savoir qu'il existe une relation très étroite entre le revenu net réalisé des cultivateurs et les capitaux qui sont investis dans leurs fermes. Depuis longtemps L'U.C.C. réclamait une politique de crédit plus généreuse. Le gouvernement que je dirige est intervenu de diverses façons. Il a amendé la Loi provinciale du crédit agricole, de sorte que les prêts fonciers consentis aux cultivateurs en vertu de cette loi ont presque doublé en 1962 et 1963. Il a ensuite rendu opérante la Loi de l'amélioration des fermes, je veux dire qu'il l'a rendue acceptable par les banques à charte et les caisses populaires. Les prêts d'exploitation obtenus ainsi par les cultivateurs, de nuls qu'ils étaient en 1961 sont passés à \$43 000 000 pour les deux années 1962 et 1963. Le gouvernement a enfin offert de rembourser aux agriculteurs du Québec 50 % du taux d'intérêt exigé par la Société fédérale de crédit agricole, ce qui leur ouvrait une importante source additionnelle de crédit.

Au total, grâce à ces interventions, les prêts gouvernementaux de toutes sortes aux agriculteurs québécois sont passés d'environ \$30000000 pour les années 1960 et 1961 à quelque \$120000000 pour les deux années suivantes. La différence est de \$90 000 000, en 2

ans. Je suis convaincu que ces importantes injections de capitaux dans notre économie rurale, et qui se continuent, vont faire avancer de nombreuses fermes québécoises sur le chemin de la rentabilité.

#### La réorientation des productions agricoles

Une caractéristique principale de la production agricole du Québec est d'être trop entièrement centrée sur l'industrie laitière. Existe-t-il d'autres possibilités et dans quelle mesure? Après huit mois de travail, le Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles a fourni un rapport qui constitue justement les bases d'un plan de réorientation des productions agricoles du Québec.

Grâce aux indications de ce Comité, le gouvernement a déjà commencé à implanter le bœuf de boucherie dans le Nord-Ouest québécois, à intensifier et améliorer la culture de la pomme de terre dans les comtés de l'Islet, Joliette et Labelle, celle de la fraise dans l'Assomption et la région de Québec, et à accroître les productions avicoles dans Dorchester, l'Islet, Rimouski, Lac-St-Jean et Roberval. Cette réorientation des productions agricoles tient compte des possibilités régionales et de l'influence que peut avoir l'accroissement annuel des diverses productions sur les prix à la ferme.

Le gouvernement recherche et obtient la collaboration de l'entreprise privée et des coopératives dans cette œuvre de planification. C'est un effort réaliste en vue d'accroître le revenu des fermes québécoises.

#### La mise en marché

Il n'appartient pas au gouvernement d'organiser lui-même la commercialisation des produits de la ferme. Ce que les producteurs agricoles désirent – l'U.C.C. l'a souvent répété – c'est qu'on leur donne les moyens de s'organiser collectivement eux-mêmes. C'est justement ce que nous avons fait.

En collaboration avec Ottawa, puisqu'il s'agit d'un domaine de juridiction concurrente, le gouvernement que je dirige a offert une aide financière à diverses coopératives pour la construction d'entrepôts de pommes de terre et autres légumes, à la condition cependant que les coopérateurs s'imposent une discipline de production, de classement et de vente de leurs produits. Cinq ou six coopératives du Québec se sont déjà prévaluées de cette offre. S'il n'y en a pas eu davantage, ce n'est ni la bonne volonté ni le manque de prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qui en sont responsables.

Dans le domaine législatif, le gouvernement a amendé la Loi des coopératives agricoles et a procédé à une refonte complète de la Loi des marchés agricoles. Cette dernière loi accorde aux agriculteurs des pouvoirs leur permettant d'accroître leur force de marchandage, d'organiser des plans conjoints viables, de contingenter au besoin leur production.

Je crois toujours que les agriculteurs sauront se prévaloir avec mesure et réalisme des pouvoirs qui leur ont été conférés. Il s'agit là, en tout cas, d'un moyen efficace, entre plusieurs autres, d'accroître le revenu agricole net des agriculteurs du Québec.

#### L'aide aux régions rurales désavantagées

Les régions rurales éloignées, qui sont en même temps nos principaux territoires de colonisation, ont été l'objet de mesures spéciales.

Presque toutes les subventions destinées à encourager la mise en valeur des lots sous billet de location ont été doublées. Lois et règlements ont été modifiés, afin de faciliter aux défricheurs l'acquisition de lots additionnels jusqu'à un maximum de 500 acres, et de favoriser aussi l'achat de fermes et de lots abandonnés en vue d'agrandir et consolider les fermes des défricheurs et des agriculteurs. Aux producteurs agricoles par trop éloignés des grands abattoirs, des subventions ont été offertes qui ont abaissé et uniformisé les frais de transport de leurs animaux de boucherie, et qui, un peu partout, ont stabilisé les prix à la ferme de ces animaux aux niveaux de ceux des marchés de Montréal et de Québec.

### Aménagement rural

Dans la plupart des régions rurales, surtout dans celles qui sont désavantagées par le sol, le climat et l'éloignement des grands marchés, l'agriculture ne peut évidemment pas assurer seule le plein emploi et l'élévation générale du niveau de vie. D'où l'importance des tout nouveaux programmes ARDA, entrepris sous l'empire de la Loi provinciale de l'aménagement rural et du développement agricole de mars 1963, et de la Loi fédérale concurrente déjà connue sous le sigle ARDA.

L'aménagement rural comprend au Québec divers projets spécifiques de mise en valeur et un grand projet de recherche en aménagement de territoires donnés.

À titre d'exemples de projets spécifiques, je mentionnerai l'organisation de bleuetières communautaires et de pépinières, l'entreprise de travaux de restauration forestière et d'amélioration de cours d'eau et, dans les régions dites d'aménagement rural, l'intensification des travaux d'amélioration des terres et l'implantation de bovins de boucherie. L'ensemble de ces projets qui ont été acceptés par Ottawa représente au premier août 1964 des promesses d'investissement d'environ \$9 000 000 (la moitié payable par Ottawa). D'autres projets spécifiques sont à l'étude. Quant au projet de recherche en aménagement complet d'un territoire rural, il se poursuit dans l'immense région-pilote du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Une équipe de spécialistes s'y emploie avec le concours de la population régionale, à dresser l'inventaire et à établir un plan directeur d'aménagement de toutes les ressources du milieu. C'est un travail de trois ans, qui se terminera en 1966. Qu'il suffise de dire pour l'instant qu'il s'agit là d'une entreprise de grande envergure, qui est unique au Canada et qui, à ce titre, suscite un vif intérêt et de nombreux espoirs.

### Enseignement agricole

Vous savez quelle place prioritaire le gouvernement du Québec accorde maintenant, dans ses préoccupations et ses budgets annuels, à l'enseignement et à l'éducation, qui sont les clés de notre avenir.

Un comité d'étude est présentement chargé d'analyser les besoins et les problèmes de l'enseignement moyen agricole. D'autres comités ont déjà permis au gouvernement de

résoudre le problème de l'enseignement agronomique et de créer l'enseignement technique agricole.

Je tiens seulement à réaffirmer une fois de plus, et avec la plus grande assurance, que l'instruction générale et la formation professionnelle des agriculteurs sont et resteront toujours, et de beaucoup, les outils les plus nécessaires et les plus efficaces de leur progrès économique et social. L'aide à la gestion de ferme

En attendant d'atteindre l'idéal d'une formation professionnelle plus poussée, il faut donner à la classe agricole une aide accrue en ce qui concerne l'administration des fermes. Il ne suffit plus d'avoir recours aux meilleures techniques de production. Puisque la ferme est une entreprise, il faut encore y assurer le meilleur rendement des capitaux, de la machinerie et de la main-d'œuvre et cela, dans chaque cas particulier, par la combinaison la plus profitable des cultures et des élevages. Les agriculteurs progressifs qui le désireront seront réunis en groupes, ou cercles ou associations d'étude de la rentabilité de la ferme. Les débutants pourront obtenir gratuitement l'aide d'un conseiller en gestion. Avec l'aide de l'État, les groupes d'agriculteurs plus évolués pourront, moyennant une contribution financière minime, retenir à plein temps et pour eux seuls les services d'un conseiller en gestion.

La multiplication des groupes de gestion de ferme représentera une extension et une adaptation aux besoins de l'heure de la politique des concours de fermes. Cette prochaine offensive du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation dans les années à venir fera évoluer de nombreuses fermes québécoises vers une meilleure rentabilité. L'impôt foncier des agriculteurs.

J'ai fait tout à l'heure allusion aux frais d'exploitation des fermes, qui s'accroissent sans cesse. Font partie de ces frais les taxes municipales et scolaires qui, je le reconnais volontiers, dépassent en général la capacité de payer des agriculteurs. J'ai déjà dit que les récentes mesures du gouvernement, dans ce domaine, ne représentent qu'une solution provisoire et partielle. La Commission Bélanger a reçu le mandat de proposer, en fin d'année, une solution satisfaisante et globale. L'élaboration d'une politique agricole. J'ai mentionné le Comité d'élaboration de la politique agricole. Institué en 1962, il fournit l'occasion d'un dialogue constant et fructueux entre les cadres du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et les porte-parole des groupements les plus représentatifs de notre monde agricole. Pour n'être que consultatif, ce comité n'en apporte pas moins une indispensable contribution à l'élaboration démocratique de la politique agricole du Québec.

L'exemple des lauréats

Permettez-moi de dire, en terminant, que la part des individus, dans le renouveau agricole que nous voulons tous, restera toujours au premier plan. Aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne peut aller commander aux agriculteurs, maîtres chez eux, de faire ceci ou cela, d'abandonner les méthodes routinières du passé pour les pratiques les plus modernes de production, de gestion et de mise en marché.

Les lauréats que nous acclamons ce soir témoignent de cet effort nécessaire de l'individu. Combien de leurs co-paroissiens, placés dans de mêmes conditions, stagnent ou reculent, tandis qu'eux, les lauréats, vont de l'avant, améliorent leur sort d'année en année? Et que dire de cette magnifique initiative de M. Johnny Bergeron et de ses fils qui ont tout mis en commun, capitaux, bétail, machinerie, capacités administratives, etc. pour exploiter collectivement, coopérativement, une ferme de 400 acres, montrant ainsi la voie aux immenses possibilités d'évolution et de transformation de l'agriculture familiale!

Pour le si précieux exemple que les lauréats donnent à tout leur entourage, je tiens à leur réitérer un vibrant témoignage d'estime et d'admiration.